1. Remarque générale

DAMTEC® sonic FiRe est un tapis de protection des bâtiments spécialement ignifugé au sens de la norme DIN 18531 pour l'isolation des bruits d'impact sur les toits-terrasses, les balcons, les loggias et les coursives. Les valeurs d'amélioration des bruits d'impact des tapis de protection des bâtiments spéciaux **DAMTEC® sonic FiRe** ont été mesurées en combinaison avec les structures classiques de toit-terrasse mentionnées au point 5. Toutes les mesures ont été réalisées sur des plafonds massifs et ne sont valides que pour ceux-ci (conformément à la norme DIN 4109 feuillet annexe 1, tableau 11).

DAMTEC® sonic FiRe est uniquement destiné à une utilisation en extérieur. Ces valeurs ne sont pas valables individuellement et ne peuvent pas être transférées à d'autres sols.

Les lés de protection des bâtiments **DAMTEC® sonic FiRe** doivent être recouverts (chargés) avec la structure en couches prévues immédiatement après la pose afin d'éviter les changements de dimensions sous l'influence des intempéries et la détente due à la production indésirables.

DAMTEC® sonic FiRe peut être découpé à l'aide d'un cutter du commerce. Lors de la découpe, il faut veiller à ne pas endommager les couches déjà présentes !

2. Pose

La surface à protéger doit être nettoyée au balai. Seule une pose à une seule épaisseur est prévue avec le tapis de protection des bâtiments **DAMTEC® sonic FiRe**. Les lés sont posés avec un recouvrement longitudinal d'au moins 5 cm et un recouvrement transversal (joints de tête) d'au moins 10 cm. Pour les toitures inversées, les lés doivent être posés sans chevauchement avec un joint de 10 mm. Les joints sont collés sur le **DAMTEC® sonic FiRe** sec à l'aide d'une bande adhésive en butyle (film composite en aluminium/PE stratifié). En principe, les lés sont posés de manière transversale par rapport à la dimension la plus longue d'une surface et agencés de manière décalée en bandes/décalage avec les joints, conformément aux règles techniques généralement reconnues ou aux dispositions nationales en vigueur.

DAMTEC® sonic FiRe doit être remonté dans la zone de raccordement et pour tous les éléments de construction montants jusqu'au bord supérieur des couches sus-jacentes. Le support doit présenter une pente d'au moins 2 % conformément à la directive sur les toits plats. Pour les toitures inversées, éviter la présence durable d'eau stagnante ou réaliser un drainage suffisant conformément aux règles techniques généralement reconnues.

Ces instructions de pose ne sont pas soumises à la gestion des modifications ! Toutes les informations sont fournies sans garantie.
La version actuelle en vigueur peut être consultée à l'adresse suivante : www.kraiburg-relastec.de/kraitec

KRAIBURG Relastec GmbH & Co.KG
Fuchsberger Straße 4 • D-29410 Salzwedel (Allemagne)
Tél +49-(0)3901-8304-63 • Fax +49-(0)3901-8404-463
Technik-kraitec@kraiburg-relastec.com • www.kraiburg-relastec.com

Made in Germany
qualityaustria SYSTEMZERTIFIZIERT
ISO 9001:2015 NR. 00186/0
ISO 14001:2015 NR. 05343/0
ISO 50001:2018 NR. 00070/0

3. Lés de bitume soudés et étanchéités en matière plastique

Aucune incompatibilité n'est connue entre **DAMTEC® sonic FiRe** et des lés de bitume soudés.
Aucune incompatibilité n'est connue entre **DAMTEC® sonic FiRe** et des étanchéités en matière plastique. Il convient d'utiliser une couche de séparation appropriée conformément aux règles techniques généralement reconnues ou aux directives du fabricant du lé de toiture.

4. Charges ponctuelles et linéaires

En cas de charges ponctuelles ou linéaires, la couche de protection du bâtiment doit être découpée et posée en morceaux ou bandes adaptés. Ce type de charge comprend par exemple les plots, les bois d'appui, les constructions individuelles (structures telles que des climatisations) et bien d'autres. Pour les constructions spéciales, il est nécessaire d'en convenir avec le fabricant.

5. Structures mesurées

Amélioration des bruits d'impact : Les valeurs mesurées ont été obtenues avec la structure complète de la couche spécifiée lors d'une mesure en laboratoire. (conformément à la norme ISO 10140).

Les résultats se trouvent dans le document technique pour les architectes et les planificateurs

« DAMTEC_sonic_D_v1_2026 ».

À noter : Les valeurs d'amélioration des bruits d'impact des tapis de protection des bâtiments spéciaux **DAMTEC® sonic FiRe** ont été mesurées en combinaison avec les structures classiques de toit-terrasse mentionnées dans la brochure technique. Les mesures ont été effectuées entre autres sur des sols en béton massif et des plafonds à poutres en bois et sont valables pour ces plafonds. **DAMTEC® sonic FiRe** est uniquement destiné à une utilisation en extérieur. Ces valeurs ne sont pas valables individuellement pour le tapis et ne peuvent pas être transférées à d'autres sols.

Clause de non-responsabilité :
Riches de nos tests et de notre expérience, nous souhaitons, avec nos informations, vous conseiller en notre âme et conscience et vous faire profiter de nos connaissances. Cependant, KRAIBURG RELASTEC GmbH & Co. KG ne peut garantir le résultat du traitement des produits KRAITEC® dans chaque cas en raison de la multitude de possibilités d'application et des conditions de stockage, de traitement et de chantier sur lesquelles nous n'avons aucune influence. Des essais personnels doivent être réalisés. Notre service technique à la clientèle se tient volontiers à votre disposition.

KRAIBURG Relastec GmbH & Co.KG
Fuchsberger Straße 4 • D-29410 Salzwedel (Allemagne)
Tél +49-(0)3901-8304-63 • Fax +49-(0)3901-8404-463
Technik-kraitec@kraiburg-relastec.com • www.kraiburg-relastec.com

Made in Germany
qualityaustria SYSTEMZERTIFIZIERT
ISO 9001:2015 NR. 00186/0
ISO 14001:2015 NR. 05343/0
ISO 50001:2018 NR. 00070/0